



202211- 05

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20221107-202211_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 7 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Jean-Paul LE CANN à Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe

Absents : Eva BONJOUR

Date de convocation : 27 Octobre 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Encaissement des recettes du séjour sur le budget CCAS en dons

Monsieur Le Maire rappelle que le CCAS a offert aux cavannais de – 65 ans un séjour à la Gacilly, accompagnés des élus. Le voyage avait un coût par personne de 75.00 €.

Une habitante hors commune de Cavan a participé à la sortie du CCAS en contrepartie de régler sa participation à hauteur de 75.00 € par chèque et un élu a souhaité régler sa place de 75.00 € par chèque.

Les règlements doivent être encaissés en dons sur le budget CCAS.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à encaisser les recettes du séjour sur le budget CCAS en dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la maire à encaisser deux chèques d'un montant de 75.00 € chacun en recettes dons sur le budget CCAS.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

